



# Communiqué de presse

Montpellier, le jeudi 30 juin 2022

## Urbanisme transitoire à Montpellier

### Lancement des « PERMIS D'IMAGINER »

Ce mercredi 29 juin 2022, Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole a lancé « Les Permis d'Imaginer », la démarche d'urbanisme transitoire de la Métropole de Montpellier, aux côtés des élus à la Ville et la Métropole, Maryse Faye, Coralie Mantion et Michel Calvo. Les acteurs du monde de la culture, de l'enfance, du sport, de la construction, des solidarités, de l'environnement, de l'immobilier, partenaires et porteurs de projet étaient rassemblés à la Halle Tropisme pour découvrir ensemble les ambitions de notre territoire en la matière.



[permisdimaginer-montpellier.fr](https://permisdimaginer-montpellier.fr)



Cette démarche forte s'appuie sur trois piliers majeurs : une collectivité engagée et facilitatrice pour concrétiser des projets de partenariat, une liberté et une souplesse offerte aux porteurs de projet et de fonciers, une ouverture à tous les acteurs de la fabrique de la ville et au-delà.

Au-delà de la présentation de la démarche, le Maire-Président accompagné de Vincent Cavaroc, directeur de la Halle Tropisme, de l'agence Plateau urbain et d'acteurs de l'urbanisme transitoire à Montpellier venus partager leur expérience, a présenté l'intérêt de cet outil dans la fabrique de la ville. L'urbanisme transitoire permet de manière très concrète de faire la ville autrement : expérimenter et tester des usages sur un espace, préfigurer le devenir d'un lieu, animer ou occuper des sites vacants, accueillir des activités commerciales sur un modèle économique non-conventionnel, revitaliser certains quartiers et créer des liens entre eux.

L'urbanisme transitoire ouvre la création de lieux atypiques, de mixité d'usages pour donner corps à divers objectifs, au service des Montpelliérains :

- la ville solidaire et hospitalière
- la ville de la transition écologique
- la ville de cultures
- la ville à hauteur d'enfants
- la ville conviviale et citoyenne
- la ville innovante
- la ville sportive

La SERM/SA3M et ACM HABITAT s'engagent résolument aux côtés de la Ville et de la Métropole de Montpellier en proposant déjà la mise à disposition de 4 sites pour lancer la démarche sur le territoire, sur une quinzaine en cours d'étude : la Tour d'Assas quartier Mosson, le Mas des Brousses quartier Cambacérès, un site quartier Petit Bard et un dernier quartier Restanque.

Un nouveau rendez-vous sera pris d'ici fin septembre pour dévoiler les éléments techniques constitutifs de ces 4 « Permis d'Imaginer ». Au fil des mois, de nouveaux permis d'imaginer seront lancés, rythmant la démarche dans le temps et permettant à tous de la rejoindre, en portant des projets ou en mettant des fonciers à disposition.



*Autour du Maire-Président, Coralie Mantion, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à l'Aménagement durable du territoire, l'Urbanisme opérationnel, et Maîtrise foncière, Vincent Cavaroc, Directeur de la Halle Tropisme, Simon Laisney, Co-fondateur et Directeur général de la coopérative Plateau Urbain, Maryse Faye, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme durable et la Maîtrise foncière, Michel Calvo, Adjoint au Maire délégué à la Ville fraternelle et solidaire, Président d'ACM Habitat, Cédric Grail, Directeur général SERM/SA3M et secrétaire général d'ACM Habitat.*

## CONTACT PRESSE

**Anna DEDIEU**

Tel. : 06 75 77 92 38

Mail. : [anna.dedieu@serm-montpellier.fr](mailto:anna.dedieu@serm-montpellier.fr)